



Ça suffit ! Collectivement réagissons ! Pour se former et s'informer !
Le SNUipp-FSU24 organise des Réunions d'informations syndicales dans tout le département, tout le monde peut y participer (syndiqué ou non) et déduire ce temps (9h par an) des 108h (animations pédagogiques obligatoires comprises)

Réunions d'information syndicale du SNUipp-FSU24

Un droit ?

- Oui ! Le décret du 28 mai 1982, qui régit l'exercice du droit syndical pour tous les fonctionnaires prévoit explicitement ces réunions. Le Ministère de l'Education Nationale a confirmé ce droit par un décret du 12 juin 1987 qui prévoit 9heures par an dans les écoles. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année.

Est-on payé ?

- Oui ! Cette demi-journée n'est pas une grève, elle est donc rémunérée.

Qui peut y participer ?

- Tout le monde ! Syndiqués ou non, tous les instituteurs, professeurs des écoles, directeurs, titulaires, stagiaires. Chaque participant avertit par courrier son IEN. Modèle de lettre sur <http://24.snuipp.fr/spip.php?article3424>

Sur quel temps ?

- Déduction possible des heures de présence aux RIS : des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) , et/ou des 7h de la journée de solidarité, et/ou des heures de concertation. Les enseignants intéressés par une RIS s'engagent à informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale.

Date et lieu des Ris

- Mardi 25 septembre - 17h00
 - Périgueux (à la Bourse du Travail)
 - Ris Nontron (à l'école élémentaire Anatole France)
 - Ris secteur de Sarlat (salle polyvalente de Beynac à côté de l'école)
 - Ris Bergerac (à la maison des Syndicats)
- Mardi 2 octobre - 17h00
 - Ris Thiviers (à l'école élémentaire)
 - Ris Le Bugue (à l'école élémentaire)
- Mardi 9 octobre - 17h00
 - Ris St Aulaye (à l'école élémentaire)
 - Ris Port Ste Foy (école élémentaire)
- Jeudi 11 octobre - 17h00
 - Ris St Astier (lieu à déterminer)
- Jeudi 18 octobre - 17h00
 - Ris Terrasson (école élémentaire Jacques Prévert)

Ordre du jour

- Bilan de la rentrée : départemental et national : les « nouveautés » dans l'éducation : programmes, évaluations...annonces Fonction Publique
- Carte scolaire et tissu scolaire
- Carrière et droits (rémunération, promotions, temps de travail...)
- L'école et le métier, difficultés rencontrées : temps de débat et d'échanges
- Élections professionnelles, Vie du syndicat
- Questions diverses